

Compte rendu de la séance du 27 mai 2020

DELIBERATIONS

Secrétaire(s) de la séance:

Emmanuel PHILIPPON

Ordre du jour:

- *Installation du conseil municipal
- *Election du maire
- *Détermination du nombre d'adjoints
- *Election des adjoints
- *Lecture de la Charte de l'élu local

Délibérations du conseil:

1__MAI_2020

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire

Commune de Saint Marcel d 'Urfé

Le 27 mai 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai, à 20h30, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes Mrs MEILLAND PASCALE -GUILLOT JACQUELINE- RODAMEL
CHANTAL- RIBES MONIQUE – CHABRE MICHEL- COHAS XAVIER-
PHILIPPON EMMANUEL - GROSBELLET MICHEL- REGEFFE
HERVE-DEJOB XAVIER -CROZET GUY

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés :

Absents :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur PERRIN Raymond, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Mmes Mrs MEILLAND PASCALE -GUILLOT JACQUELINE- RODAMEL
CHANTAL- RIBES MONIQUE – CHABRE MICHEL- COHAS XAVIER-
PHILIPPON EMMANUEL - GROSBELLET MICHEL- REGEFFE
HERVE-DEJOB XAVIER -CROZET GUY

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

ME GUILLOT JACQUELINE doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. PHILIPPON EMMANUEL

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M.CROZET GUY : 10 voix

M.CROZET GUY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M.CROZET GUY a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2- 2MAI 2020

Fixation du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

3_3MAI_2020

Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal 2-02mai-2020 fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M.CHABRE Michel : 6 voix
- M. DEJOB Xavier : 2 voix
- M. GROSBELLET Michel 1 voix
- Mme RIBES Monique : 1 voix

M. CHABRE Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Deuxième adjoint :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M DEJOB Xavier : 2 voix
- M GROSBELLET Michel : 4 voix
- Mme RIBES Monique : 5

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Deuxième tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M DEJOB Xavier : 3 voix
- Mme RIBES Monique : 8 voix

Mme RIBES Monique ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième adjoint au maire.

- Election du troisième adjoint :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls :4
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- M. DEJOB Xavier : 1 voix
- M. GROSBELLET Michel 6 voix

M. GROSBELLET Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

AINSI FAIT LE JOUR MOIS AN QUE DESSUS

1_MAI_2020 Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire

2- 2MAI 2020 Fixation du nombre d'adjoints

3_3MAI_2020 Election des adjoints

Nom	Signature
M. CROZET GUY	
M. CHABRE Michel	
Mme RIBES MONIQUE	
M. GROSBELLETT Michel	
M. COHAS Xavier	
M. PHILIPPON Emmanuel	
Mme MEILLAND Pascale	
Mme GUILLOT JACQUELINE	
Mme RODAMEL Chantal	
M. REGEFFE Hervé	
M. DEJOB XAVIER	